



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Kid's Race Challenge le dimanche 17 août 2025.

Arrêté 114-2025

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16/12/2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que le l'ASBL Jeune Wallonie Cycliste (Vélo Club Ardennes), représentée par Monsieur Denis THOMAS, organise le Kid's race Challenge, empiétant sur la voie publique à Esneux : plusieurs voiries de Fontin ; la manifestation étant prévue le dimanche 17 août 2025 ;

Attendu que le bon déroulement de la manifestation nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : L'Atelier est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement de la manifestation. La signalisation devra être conforme à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16/12/2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits rue des Fawes, rue Grande Chevée, Voie du Prac, rue Vehin, rue Laide Voie et Chemin de la Xhavée, le 17 août 2025 de 07h00 à 18h00.

Article 3 : La rue des 3 Mélées sera placée en double sens le dimanche 17 août 2025 de 07h00 à 18h00.

Article 4 : Le demandeur se chargera de prévenir les riverains concernés par ces mesures de circulation et ce, au minimum 15 jours avant la manifestation.

Article 5 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.

La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AMC 1 – Facebook 1 – Internet 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be